

COMPTE-RENDU DU BUREAU DIRECTEUR PAR VISIOCONFERENCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (7)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (Trésorière, en visio), Dominique BRET (Secrétaire générale), Benjamin CLEMENT-AGONI (Trésorier-adjoint), Pierrick MERINO (Secrétaire général-adjoint, en visio ; départ à 23h20), Nelly DEVILLE (en visio) et Rémi BAUDOT (en visio)

Membres invités (1)

Vincent FREY (responsable Commission Communication, en visio ; départ à 21h)

Membre de droit (1)

Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI – Secrétaires de séance : Dominique BRET, Pierrick MERINO.

Réunion tenue en présentiel et par visioconférence ; Début de la réunion à 20h10.

1. Approbation définitive du CR du BD du 27 août 2021

Le procès-verbal du Bureau directeur est approuvé à l'unanimité des membres ayant droit de vote.

2. Demande de membre associé

La demande de Lab'venture, nouveau distributeur de matériel CO, basé dans l'Oise, d'être membre associé de la fédération est adoptée à l'unanimité.

3. Point de situation sur la Communication (invité : Vincent Frey)

Le Président rappelle la fin du contrat du chargé de communication, Robin DEVRIEUX, à fin septembre, prolongé jusqu'à fin octobre, avec deux axes de travail : la communication de la FFCO ; la diffusion TV du championnat de France de Sprint à Béziers.

Au niveau de la communication, le prochain CO'mag a été bouclé ; le suivi des EYOC et JWOC, de la dernière étape de Coupe du Monde, du championnat d'Europe de CO à VTT assuré ; la campagne "Le sport, c'est bon pour moi" mise en œuvre.

Pour la diffusion par TV 8 Mont Blanc du championnat de France de Sprint à Béziers, les frais sont couverts par une partie de la subvention de 6000 euros accordée par l'ANS. A ceux-ci, s'ajoutent les frais des commentateurs et les frais annexes.

Robin DEVRIEUX a indiqué ne pas souhaiter poursuivre sa mission – communication interne – au sein de la fédération. Une piste de remplacement, avec un CDI en temps partiel, est à l'étude.

Par contre, Robin DEVRIEUX fait une proposition pour la retransmission des événements internationaux. Les modalités seront détaillées en Comité Directeur.

En ce qui concerne la diffusion d'événements, une réunion avec l'ANS est prévue la semaine prochaine pour un bilan sur l'aide à la production. Le budget lié à la diffusion de compétitions françaises va être présenté par événement. En parallèle un courrier a été envoyé aux organisateurs des événements nationaux pour connaître leurs possibilités de trouver des partenaires financiers.

A l'issue des podiums des championnats de France et de la diffusion télévisée, il est proposé d'honorer les équipes de France.



4. Memento de facturation (pour prestataires)

Des ajustements sont apportés pour mise en conformité et clarté pendant le Bureau directeur.

Ce memento sera transmis lors des demandes de devis afin que les devis et factures envoyés à la FFCO soit en conformité.

5. Finalisation du projet fédéral

L'écriture du projet fédéral est en cours de finalisation, notamment pour le volet plan de féminisation et plan Ethique et intégrité incluant le traitement des violences dont sexuelles pour transmission au Ministère en particulier dans le cadre du renouvellement de la demande de délégation. Le projet fédéral sera également transmis aux ligues.

En vue de la formalisation du plan Ethique et intégrité, certains documents sont à statuer pour répondre aux demandes institutionnelles : recueil des données relatives à l'honorabilité, formulaire de signalement, documents de prévention réalisés par le ministère des sports. Deux référents de la fédération en rapport à la question des violences et discriminations dans le sport ont été désignés.

Tout fait de violence est à signaler à l'adresse créée spécialement : signalement@ffcorientation.fr

6. Assemblée Générale Extraordinaire du CNOSF

Dominique BRET fait un retour sur l'Assemblée Générale Extraordinaire du CNOSF à laquelle elle a assisté.

Y ont été présentés : les axes stratégiques, l'organigramme avec les différentes commissions, les points d'actualité (JOP Tokyo 2020, loi du sport, pass'sanitaire et pass'sport, carte passerelle...). Y a été voté, avec 80,1% de voix pour, la rémunération de la présidente du CNOSF soit 2,63 x 3428€ (plafond de la sécurité sociale) brut.

Suite à cette Assemblée Générale, un appel à candidature pour intégrer les commissions a été lancé auprès des fédérations.

Le Bureau directeur valide les candidatures de Jean-Philippe STEFANINI pour le Club France des Parlementaires et de Dominique BRET pour le club de la mixité.

7. Questions diverses

La migration vers Office 365 pose quelques soucis. La commission Numérique va proposer des temps de formation pour régler les problèmes.

Le Bureau directeur valide la délivrance de la Coupe de France 2021. Au regard des compétitions qui se sont déroulées, le calcul se fera sur la base de la participation à 3 courses pédestres au lieu de 5 et à 3 courses au lieu de 4 pour le VTT.

Les informations relatives à l'AG du 28 novembre prochain vont être lancées. Le Bureau directeur valide la proposition d'y adjoindre l'élection du membre féminin manquant au Comité directeur. Un appel à candidature en ce sens va être envoyé.

Le Président informe le Bureau directeur des réunions auxquelles il a été convié dans les semaines à venir :

- 27 septembre avec le CNOSF sur la délégation ministérielle ;
- 28 septembre réception en l'honneur du mouvement sportif et des athlètes franciliens ayant participé aux Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo - représentation par Dominique BRET ;
- 1^{er} octobre commission cartographie de l'IOF ;
- 4 octobre réunion UGSEL,
- 8 octobre réunion avec la Fédération Française Handisport,
- 22 octobre conférence des présidents avec l'IOF.

Une réunion avec les salariés a permis de faire le point sur l'organisation du travail au siège. A la demande des salariées le vendredi restera comme jour de télétravail. Un avenant aux contrats est à faire en y incluant une modification des horaires en instituant une plage horaire obligatoire (9h30-16h) de façon à introduire plus de souplesse et tenir compte des heures d'affluence propre à chaque ligne des transports en commun.

Suite aux demandes faites par des personnes absentes lors de la remise des récompenses des récents championnats de France de pouvoir récupérer leurs médailles, une première réponse a été faite rappelant que le règlement des compétitions prévoit que seules les personnes présentes peuvent recevoir leurs médailles. Après discussion, le Bureau



directeur confirme cette position (pas d'attribution des médailles aux coureurs absents) : 2 pour ; 2 abstentions ; 1 contre ; 1 ne participant pas au vote.

Il est rappelé à cette occasion que les participants à une course peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage jusqu'à cette cérémonie. Leur absence sera considérée comme un refus de se soumettre à ce contrôle.

Une réponse sera faite par le Président à la lettre du club de Colmar, relative à l'augmentation du taux de base, rappelant qu'il s'agit d'une décision prise par vote lors de l'Assemblée Générale et qu'il n'est pas possible de revenir dessus sans convoquer une nouvelle Assemblée Générale.

Il est également rappelé que les membres du Bureau directeur ne peuvent exercer la fonction d'arbitre pendant la durée de leur mandat, en raison de conflit d'intérêt en cas d'appel.

Après analyse du nombre très faible de candidatures reçues pour l'organisation de courses nationales en 2023, le Bureau directeur fait part de son inquiétude.

Fin de la réunion à 23h45.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire Générale
Dominique BRET

